

AFFAIRE N°21 - Ratification d'un mandat spécial donné à un Adjoint au Maire.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Il est prévu depuis plusieurs années une certaine somme au Budget (chapitre 934 - article 667) pour permettre à des Conseillers Municipaux d'effectuer des stages en Métropole.

C'est ainsi que récemment Monsieur Eric BOYER, Deuxième Adjoint supplémentaire a été désigné :

- pour représenter à Marseille la Municipalité de Saint-Denis aux "Journées Nationales des D O M - T O M",

- et pour assister aux stages suivants :

- . à Poitiers "l'Information Municipale",
- . à Grenoble "l'animation globale du quartier de l'Arlequin Villeneuve,
- . à Dijon "les Ecoles Ouvertes - les équipements intégrés".

Jé vous propose de ratifier ce mandat spécial et d'autoriser la prise en charge par le Budget Communal :

- du billet d'avion "REUNION-PARIS-REUNION" de Monsieur Eric BOYER (soit 3 726 F),

- du déplacement à l'intérieur de la France (soit 435 F),

- des frais de participation au colloque sur l'information municipale (soit 250 F),

d'où la somme totale de 4 411 F.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. HOARAU - Monsieur Eric BOYER est parti pour une mission bien définie. A son arrivée, je pense qu'il vous fera un compte-tendu détaillé de son mandat.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

*Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Finances  
et des Collectivités Locales*

*Saint-Denis le 5 janvier 1976 P. G. STANNE  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: G. DALEX*